



Commune de Cottens
Conseil Général

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015

Monsieur Vincent Crottaz, Président, ouvre la séance à 19 heures 35, en remerciant chacun de sa présence à la troisième et dernière séance de l'année 2015. La séance sera suivie par la désormais traditionnelle fondue.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Sébastien Fernandes, spectateur intéressé à intégrer le Conseil.

Admissions – Démissions - Assermentations

Le président informe que Madame Pierrette Chenevard a demandé son admission au Conseil. Madame Pierrette Chenevard est depuis juillet 2014 dans notre commune, avant cela elle était conseillère communale dans la commune de Nyon. Le président procède à l'assermentation de Madame Pierrette Chenevard.

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Membres présents 39, membres excusés : 14, membres absents : 0

Le quorum est atteint.

Sont excusés : Mmes Edith Barbay, Brigitte Barbey, Evelyne Baumann, Rose-Marie Jaggi, Karine Narr, Arlette Rahm, Jeanne-Hélène Zurflüh

MM. Daniel Barbay, Fernand Bocellari, Alain Kohler, Noureddine Marouani, Jean-Claude Pittet, Ulric Zaugg, Raphaël Zürcher

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Communications de la Municipalité

Madame Mandy Wagner Laurent informe que :

- Les nouvelles directives pour la déchetterie vous sont parvenues, avons essayé de le faire le plus simple possible. Une innovation, un coin brocante. Un grand merci à Monsieur Pierre Pittet qui remplace l'employé communal malade.
- Remercie toutes les personnes qui organisent des manifestations à Cottens.

Monsieur François Delay excuse l'absence de Messieurs Stéphane Barbey et Marcel Grand et informe que :

- L'opération de Monsieur Borges s'est bien déroulée, la phase de reconstruction est en bonne voie. Il espère reprendre son poste de travail dans le courant du printemps. Merci à Pierre Pittet qui s'est engagé de le remplacer jusque-là.
- Les petits comptes de la commune auront lieu le samedi 19 décembre de 10h à 12h.
- La commune est à cours de personnes pour la soupe de l'Aubade du 1^{er} janvier 2016

Communications du bureau du Conseil

Le Président demande aux responsables des commissions de vérifier le récapitulatif des heures effectuées par les diverses commissions.

Ordre du Jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Budget 2016
3. Plan des investissements
4. Préavis sur la modification des statuts de l'ARASMAC
5. Nomination des commissions
 - a. Modification des statuts de l'AJERCO
 - b. Règlement communal sur la distribution de l'eau
 - c. Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
 - d. Projet de fusion
6. Proposition de Monsieur Fritz Vogt
7. Divers
8. Propositions individuelles

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Budget 2016

Monsieur François Delay constate que le résultat n'est pas faramineux, la marge de financement est négative.

Il informe que

- les droits de mutation et droits de succession ne figurent pas dans le budget
- les charges transmises à la commune sont toujours plus importantes,
- la facture sociale est toujours plus élevée
- une légère augmentation apparaît dans les charges du personnel qui concerne l'employé communal.

Madame Myriam Zürcher remarque que l'intérêt de la dette n'est pas en augmentation

Monsieur François Delay répond que pour la première fois, il y a un mois, les avoirs étaient négatifs.

Monsieur Eddy Rayroux remarque que le chauffage des bâtiments est en augmentation, cela est-il dû au manque d'isolation.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Monsieur François Chevalley lit le rapport de la commission des finances qui nous recommande d'accepter le préavis « budget 2016 » tel que présenté. La commission avise le Conseil que la seule option pour réduire l'excédent de charges est l'augmentation des impôts.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 39	Bulletins rentrés : 39	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 39
Oui : 38	Non : 1	

Le budget 2016 est accepté par 38 oui et 1 non.

3. Plan d'investissement

Monsieur François Delay explique que le plan d'investissement est obligatoire et est utile pour le plafond d'endettement. La municipalité a décidé de restreindre les dépenses, mais de garder le projet de revalorisation du refuge. Le montant pour la réfection des routes est réparti sur 5 ans. Pas de changement de conduite d'eau prévue, l'installation actuelle tient encore.

4. Préavis sur la modification des statuts de l'ARASMAC

Madame Mandy Wagner Laurent explique que suite à la modification de la loi sur les communes les statuts doivent également être modifiés.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Madame Mireille Pittet lit le rapport de la commission ad hoc qui nous recommande d'accepter le préavis sur la modification des statuts de l'ARASMAC.

Le préavis sur la modification des statuts de l'ARASMAC est accepté à main levée et à l'unanimité.

5. Nomination des commissions

a) Modification des statuts de l'AJERCO

Madame Mandy Wagner Laurent explique que de même que pour l'ARASMAC suite à la modification de la loi sur les communes les statuts doivent également être modifiés. La révision des statuts doit intervenir pour la fin de la législature.

Monsieur Fritz Vogt propose que la commission soit composée par les mêmes personnes que l'ARASMAC.

Madame Monique Zangger propose que la commission soit composée de parents avec enfants en âge de scolarité.

La commission composée de :
Mme Myriam Zürcher
Mme Brigitte Barbey
Mme Karin Narr

Et suppléant : M. Carl Suchy

Est élue à main levée et à l'unanimité

b) Règlement communal sur la distribution de l'eau

c) Règlement communal sur la l'évacuation et l'épuration des eaux

Monsieur Jean-François Tardy informe que la demande vient du canton et que les règlements doivent être adaptés pour août 2016

Monsieur François Delay précise que le règlement est déjà au plafond de la taxe. Les comptes ne sont actuellement pas équilibrés et qu'ils devraient être équilibrés.

Monsieur François Chevalley demande s'il est pertinent de changer les règlements maintenant, car en cas de fusion, tout devra être revu.

Monsieur François Delay précise que la fusion va prendre quelques années et répète que les règlements doivent être adaptés pour août 2016.

La commission b) composée de : M. Luca Bino
M. Eric Dakkus
M. Daniel Narr

Et suppléant : Mme Evelyne Baumann

Est élue à main levée et à l'unanimité

La commission c) composée de : Mme Anick Delay
M. Bernard Zurflüh
M. Jean-Daniel Fawer

Et suppléant : M. Jean-Michel Viande

Est élue à main levée et à l'unanimité

d) Projet de fusion

Monsieur François Delay précise que la commission devra délibérer sur le préavis d'intention de fusion.

La commission composée de : Mme Pierrette Chenevard
M. Fritz Vogt
Mme Myriam Dakkus
M. Gérard Kehrli
M. Eric Jaquet

Et suppléant : M. Jean-Daniel Fawer

Est élue à main levée et à l'unanimité

6. Proposition de Monsieur Fritz Vogt

Le Bureau du Conseil ainsi que la Municipalité s'excusent auprès de Monsieur Fritz Vogt concernant sa demande lors du conseil de juin et pour laquelle aucune réponse n'a été donnée au conseil d'octobre.

Pour rappel, M. Vogt demandait que l'on nomme une commission intitulée « CottensAvenir ». Avant de nommer une commission, la municipalité doit étudier le sujet, sa faisabilité et les tâches de cette commission. Afin de mieux cerner la demande de M. Vogt, la municipalité et le Président du Conseil se sont entretenus avec lui afin d'éclaircir certains points.

Monsieur François Delay précise que d'ici le mois de juin un site de la commune sera mis en ligne, comprenant les mails des municipaux, un onglet dialogue ainsi qu'un site internet dédié à la fusion.

Après ces explications, M. Vogt a décidé de retirer sa proposition.

7. Divers

- Le 23^{ème} marché artisanal de Cottens s'est bien déroulé, les comptes n'étant pas terminés il n'est pas possible de donner des chiffres.
- Madame Myriam Dakkus demande si la litière à chat est toujours considérée comme déchet inerte.
- Madame Mandy Wagner Laurent répond que Valorsa n'est pas pour introduire les compostes « vétérinaires ».
- Monsieur François Delay précise que les déchets inertes sont du sable ou matières végétales. A étudier avec d'autres communes, pas encore assez de recul, peut-être par souci d'odeurs. Mettre la litière pour chat dans la poubelle.
- Monsieur Eddy Rayroux fait la remarque que la sonnerie de l'horloge avance.
- Monsieur François Delay explique que cela fait plus de 2 semaines qu'ils contactent l'entreprise, par téléphone ou mail, mais n'obtiennent aucune réponse.

8. Propositions Individuelles

- Madame Myriam Zürcher informe que le Noël Villageois a lieu mercredi 18 décembre 2015 à 19h30.
- Monsieur Julien Bugnon annonce une journée porte ouverte chez Ecosapin le 12 décembre 2015 de 09h00 – 13h00

Personne ne demandant la parole, Monsieur Vincent Crottaz, Président, lève la séance à 20h45 et clôt la séance par deux citations :

« Bon c'est Noël, je ne pense plus, ni au passé, ni au futur, mais aux présents. »

« Une femme qui vote une loi en faveur du divorce est semblable à une dinde qui voterait pour Noël. »

Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et un bon appétit.

C'est avec plaisir que nous partageons la fondue offerte par la commune.

Le Président :



La Secrétaire :

